



TCHAD

Fiche de pays 2024

Funded by:



Federal Office
for Migration
and Refugees



Éditeurs

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM) ALLEMAGNE

Charlottenstraße 68
10117 Berlin
Germany
T. +49 911 43 000
F. +49 911 43 00 260

iom-germany@iom.int
<https://germany.iom.int/>

This project is funded by the German Federal Office for Migration and Refugees (BAMF).



Ce projet est financé par l'Office Fédéral Allemand des Migrations et des Réfugiés (BAMF).

Les informations contenues dans cette fiche pays ont été étudiées avec les meilleures intentions et le plus grand soin. Cependant, l'OIM Allemagne n'assume aucune responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions. En outre, l'OIM Allemagne ne peut être tenue responsable des conclusions ou des décisions tirées des informations fournies dans cette fiche pays. Pour plus d'informations sur le retour volontaire et la réintégration, veuillez visiter le portail d'information www.ReturningfromGermany.de ou contacter votre bureau local de retour et de réintégration.

© IOM Octobre 2024 - Veuillez noter que les informations fournies ici peuvent être obsolètes en raison de l'évolution dynamique du pays.

Table des matières

1. Santé

2. Emploi

3. Logement

4. Bien-Être Social

5. Éducation

6. Enfants

7. Contacts

8. En Un Coup D'Œil

1 Santé

Informations générales sur les soins de santé

Le système de santé tchadien est de type pyramidal à 3 niveaux reparté sur un niveau central, un niveau intermédiaire et un niveau périphérique. Le rôle du niveau central est de concevoir et de donner des orientations sur la politique sanitaire du pays et la mobilisation des ressources nécessaires à la conduite de ses actions. Il a également la charge de coordonner les aides extérieures, de superviser, évaluer et contrôler la mise en œuvre des programmes nationaux. Il comprend le Conseil National de Santé et de la prévention (CNSP), les services centraux du Ministère en charge de la Santé Publique, les programmes nationaux, les institutions nationales sanitaires (le CHU Référence Nationale, le CHU Renaissance, le CHU Mère et de l'Enfant (HME), l'Hôpital de l'Amitié Tchad-Chine, l'Hôpital Militaire d'Instruction, l'Ecole Nationale Supérieure des Agents Sanitaires et Sociaux (ENSASS), le Centre National d'Appareillage et de Réadaptation (CNAR), le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), le Centre National de Traitement des Fistules (CNTF), la Centrale Pharmaceutique d'Achats (CPA) ...). Le niveau intermédiaire est chargé de coordonner la mise en œuvre des politiques de santé conçues au niveau national. Il apporte un appui technique au niveau périphérique. Il comprend les Conseils Régionaux de Santé, les Délégations Provinciales de Santé et de la prévention, les Etablissements publics hospitaliers des provinces, les Pharmacies Provinciales d'Approvisionnement et les Ecoles Provinciales de Formation en Santé. Le niveau intermédiaire comprend 23 hôpitaux provinciaux avec un CHU situé à Abéché dans la province du Ouaddaï.

Le niveau périphérique joue un rôle opérationnel et comprend les Conseils de Santé des Districts (CSD), les Équipes Cadres de District (ECD), les Hôpitaux des Districts (HD), les Centres de Santé (CS), les Conseils de Santé des Zones de Responsabilité (CSZR), les Comités de Santé (COSAN) et les Comités de Gestion (COGES). Le niveau périphérique est composé de 139 Districts Sanitaires (DS) opérationnels subdivisés en 1915 Zones de Responsabilité (ZR) fonctionnels. Chaque district comprend les hôpitaux de districts situés au chef-lieu du département ou à la sous-préfecture et les Centres de santé. Le DS est chargé de la mise en œuvre des activités définies par la politique sanitaire. Le centre de santé offre le Paquet Minimum d'Activités (PMA) qui comprend des activités préventives, curatives et promotionnelles, tandis que l'hôpital de district prend en charge le Paquet Complémentaire d'Activités (PCA) dont les complications maternelles et néonatales. Les activités de santé sont étendues au niveau communautaire sous forme de stratégies avancées et de stratégies mobiles, ainsi que des activités à base communautaire impliquant des agents de santé communautaire qui sont placés sous la supervision des Responsables des Centres de Santé (RCS).

Disponibilité de l'assurance

Le secteur de l'assurance est très peu développé et très peu diversifié au Tchad. Les prestataires disponibles viennent du secteur privé (Star Nationale, Saar Assurance, Star vie, Ascoma, Toumai Assurance) avec des services qui couvrent la santé, le mobilier et l'immobilier, la responsabilité civile, les risques industriels et d'habitation, éducation, assurance

1 Santé

vie, la retraite et les biens des particuliers. Toutefois, dans le secteur public, l'Etat propose des prestations pour le secteur privé et public à travers la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS – secteur privé) et la Caisse Nationale des Retraites du Tchad (CNRT- fonctionnaire de l'Etat). Dans le cadre de l'assurance maladie, Les frais de couverture de service varient entre 80% et 100% en fonction des cas.

Disponibilité des installations médicales et des médecins

Le Tchad dispose d'un plateau médical qui couvre le territoire national. Ces installations médicales sont réparties entre les

centres hospitaliers universitaires, les hôpitaux de références, les hôpitaux des districts, les centres de santé, les cliniques, les associations de santé. La plupart des hôpitaux (hôpital de référence, centre hospitaliers, cliniques, hôpital de référence régionale) sont repartis entre la capitale et les grands centres urbains et périurbains. A ces structures publiques, s'ajoutent les cliniques dans les grands centres urbains et les centres de santé dans les zones périurbaine et rurale. Les laboratoires d'analyses biomédicales viennent compléter les interventions en offrant une large gamme de services couvrant l'analyse biomédicale, l'imagerie médicale, les soins d'urgence etc.



Photo: Unsplash/ Marcelo Leal 2018

1 Santé

Toutefois les zones rurales sont mal desservies en prestations médicales, et ne disposent pas de ressources humaines de santé adaptées aux besoins.

Admission dans les établissements médicaux

L'accès aux services de santé au Tchad est garanti à tous sans exception. Le patient choisit librement la structure sanitaire disponible en fonction de sa position géographique et sociale (hôpital de proximité, centre de santé ou clinique) et les structures sanitaires privées pour les patients qui ont les moyens d'en assumer les coûts. L'accès aux services de santé est garanti à tous les patients quelle que soit leur origine. Les patients sont pris en charge après leur inscription, leur identification par les structures de soins et les dossiers médicaux leur sont fournis par le personnel infirmier.

Disponibilité et coûts des médicaments

La disponibilité et la distribution des médicaments sont assurées par la Centrale d'Achats Pharmaceutiques (CPA), qui est la seule institution habilitée à approvisionner les entités sanitaires (pharmacies, hôpitaux, cliniques, centres de santé, etc.) en médicaments et produits médicaux. La fixation du coût des médicaments relève du Ministère de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale, comme le souligne la loi n° 24/PR/2004 relative à la pharmacie au Tchad (La couverture des médicaments est assurée par les prestataires de services d'assurance locaux sur la base d'une souscription spécifique à l'assurance maladie.

Accès pour les rapatriés

Toutes les personnes résidant au Tchad et disposant de documents valides (cartes d'identité, passeport, numéro national d'identification) ont accès au système de santé, quel que soit leur statut. Les étrangers bénéficient du même accès au système de santé que les nationaux, sans aucune distinction. Pour le secteur privé, le gouvernement tchadien a créé la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui offre des services d'assurance couvrant les prestations familiales, les risques professionnels et les pensions de retraite pour les Tchadiens travaillant pour le secteur privé. Cependant dans le secteur public, il n'existe pas un mécanisme de couverture sanitaire. Mais le gouvernement par la Loi N°026/PR/2020 a créé la Caisse nationale d'assurance santé en 2021 pour permettre d'avoir un système d'assurance à la population même aux populations démunies. Cette loi est en cours de concrétisation. En ce qui concerne la couverture de l'assurance maladie, seuls les prestataires de services privés offrent une couverture d'assurance maladie en raison de l'absence de prestataires publics d'assurance maladie. L'accès à cette assurance maladie n'est garanti qu'aux personnes travaillant dans le secteur public ou privé, ou aux travailleurs indépendants qui peuvent fournir les frais d'assurance. Les conditions de souscription varient selon chaque prestataire, mais en général, le souscripteur doit présenter des preuves de ses activités ou des revenus, des documents d'identification valides, etc. Pour le moment, les retournés et les réfugiés ne peuvent pas bénéficier des services de couverture maladie, en raison de la faiblesse du secteur des assurances au Tchad.

2 Emploi

Informations générales sur le marché du travail

Avec une population estimée à 17 414 717 habitants en 2022, et une croissance démographique d'environ 3,6%, plus de 50,6% de la population tchadienne a moins de 15 ans. Le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus est de 61,8%. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEED), le taux de sous-emploi global au Tchad est de 40,8%. Trois secteurs couvrent le champ de l'emploi au Tchad, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Le secteur primaire représente 72% de la population active avec une dominance des activités agro-sylvio-pastorales (agriculture, pêche et élevage) ; le secteur secondaire, peu dense et peu diversifié, est essentiellement constitué d'entreprises agroalimentaires (brasseries, cigarettes, sucre) et d'unités de transformation du coton (coton, fibre, huilerie, savonnerie). Le secteur tertiaire occupe près d'un quart de la population active avec des activités organisées autour des secteurs du commerce, du transport et de l'artisanat. Largement informel, le secteur tertiaire représente désormais la moitié de la valeur ajoutée. Le chômage (surtout chez les jeunes) est en hausse en raison des limites de recrutement des jeunes dans la fonction publique où la priorité est donnée à quelques secteurs clés comme l'Éducation nationale, la Santé publique et les Affaires sociales. La fonction publique n'est plus le premier pourvoyeur d'emplois au Tchad avec environ 63 000 agents (fonctionnaires et contractuels), soit 1% de la population active. Le secteur privé, sur 30 761 entreprises formelles recensées, dont 8 500 enregistrées à

la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNPS) emploie 161 188 personnes.

Recherche d'emploi

La promotion du secteur de l'emploi est assurée par l'Office National de Promotion de l'Emploi (ONAPE), qui est chargé de « lutter contre le chômage et le sous-emploi ». Présent dans les 23 provinces du pays, l'ONAPE identifie les opportunités d'emploi et les met à la disposition du public. L'ONAPE finance également des formations professionnelles, principalement pour les jeunes. En outre, il existe des plateformes qui aident également les demandeurs d'emploi à trouver facilement des offres d'emploi. Les principales plateformes sont : www.emploi.td ; www.tchadcarriere.com ; www.jobboosterchad-entreprise.com ; https://tchadannonces.com/#google_vignette ; <https://www.africawork.com/fr/cabinet-recrutement/tchad>. D'autres acteurs non-négligeables interviennent dans ce domaine en offrant des services allant dans le placement des travailleurs.

Aide au chômage

Pour lutter contre le chômage, plusieurs acteurs œuvrent à la promotion de l'emploi au Tchad et à la lutte contre le chômage et le sous-emploi. Pour ce faire, l'Etat a développé des structures comme l'Office National de Promotion de l'Emploi (ONAPE), le Fonds National de la Formation Professionnelle (FONAP) dont la responsabilité première est de faire la promotion de l'emploi au Tchad par le développement de mécanismes d'accès à l'emploi. Ces structures développent l'information sur l'emploi et les qualifications professionnelles, l'orientation, le suivi et le conseil sur la correspondance

2 Emploi

des demandeurs d'emploi aux profils des postes disponibles. Présentes sur l'ensemble du territoire national, avec des représentations au niveau local, certaines de ces structures, notamment l'ONAPE, assurent également le suivi des services de migration en matière de visa et d'autorisations pour les travailleurs migrants.

Enseignement et formation complémentaire

La formation professionnelle est dispensée par plusieurs établissements d'enseignement publics et privés. Les centres de formation offrent une gamme de formation qui couvrent des domaines pratiques, tels que la maçonnerie, la

mécanique, la menuiserie, la restauration, la couture, l'artisanat entre autres. Ces formations sont proposées dans les deux langues officielles du pays (arabe et français), et l'accès est garanti aux personnes qui remplissent les conditions d'accès. Pour une égalité d'accès, un centre d'alphabétisation a été créé pour garantir les chances d'accès aux personnes non alphabétisées. Cet accès est également garanti aux rapatriés, si ces derniers peuvent fournir les documents nécessaires ou des pièces d'identité telles que la carte d'identité nationale ou le passeport, ou un document qui certifie leur statut, et fournir des informations sur leurs capacités et motivations.



Photo: IOM 2018/ Amando Nero



Photo: IOM 2023/ François-Xavier Ada

3 Logement

Informations générales sur le logement

L'accès au logement décent demeure un défi au Tchad, malgré la création de la société publique de promotion immobilière (SOPROFIM) en 2009, et la création de la Banque de l'Habitat qui est chargée du financement de l'immobilier et du logement social. L'investissement public n'ayant pas fonctionné, ce secteur du logement est couvert par des prestataires privés. A N'Djamena, dans les quartiers périphériques de la ville, le loyer moyen pour une chambre est de 30 000 FCFA (50 USD) et de 150 000-250 000 FCFA (250 USD - 400 USD) pour un salon et une chambre dans une maison décente qui offre l'eau et l'électricité. Dans les quartiers urbanisés de N'Djamena, les demandeurs de logement doivent payer en moyenne 300 000 FCFA (500 USD) pour un studio ou un appartement. Dans le reste des villes en dehors de la capitale, les frais de location moyens pour un logement se situent entre 25 000 FCFA et 100 000 FCFA par mois pour avoir un logement décent. L'accès à l'électricité est de 8% et l'accès à l'eau est de 62% pour les ménages sur le plan national. En matière d'offre de logement, le manque d'accès à des terrains titrés et des parcelles abordables restent un réel frein à l'investissement dans l'immobilier. La politique foncière bien que développée est peu appropriée par la population. Le système d'accès à la terre reste toujours traditionnel. Le coût des parcelles reste très élevées, et les matériaux de construction le sont aussi. Les services de base sont également insuffisamment développés. Le manque en infrastructure de base représente un coût additionnel, qui se répercute sur le prix final des logements.

Trouver un logement

Il n'existe pas de cadre d'aide au logement au Tchad, ni de subvention sociale qui couvrent le logement. La plupart des logements sont disponibilisés sur des fiches au devanture des maisons qui propose des chambres et appartement mis en location. La disponibilité et le standing des logements varient en fonction de la position géographique. Ainsi, en s'éloignant des zones de forte urbanisation, le standing des maisons proposées baisse également. Pour l'accès aux logements, le contact se fait directement avec le propriétaire de la maison. Cependant quelque société immobilière tente bien que mal de proposer des services dans le secteur de logement à l'image de :

- <https://tchadimmobilier.wordpress.com/>
- <https://tchadmarket.com>
- <https://www.mossosouk.com/>
- https://www.facebook.com/poulaecommerce/?locale=fr_FR
- <https://betdaari.com/>

Aide sociale au logement

Pour pouvoir soutenir le secteur de logement au Tchad, l'Etat intervient à travers la Société de Promotion Foncière et Immobilière (SOFAPRIM) créée en 2007 et la Banque de l'Habitat du Tchad créée en 2017, sont chargés d'appuyer le secteur de l'urbanisme et le financement du logement par la mise à disposition des surfaces viabilisées et l'octroi des crédits au logement. Malgré la mise en place de ces structures, le secteur de logement peine à décoller au Tchad, en raison de la difficulté d'accès au service suscités, et la production des logements comme définis dans leur objectif. Pour plus d'informations sur leurs activités et les

3 Lodgement

conditions d'accès à leur service veuillez consulter leur site respectif :

- www.soprofim.com/
- www.bhtchad.com

Accès pour les rapatriés

Dans le cadre de l'accueil des rapatriés, il n'existe pas de centre public équipé pour fournir un accueil et un hébergement temporaire aux retournés. Par le biais de son programme d'assistance au retour volontaire et à la réintégration (programme AVRR), l'OIM fournit un hébergement de 1 à 2 jours aux retournés dans des hôtels ou dans le centre de transit de l'OIM à N'Djamena. Pour l'hébergement en hôtel, le coût d'une nuitée se situe entre 25.000 XAF et 45.000 XAF. Il existe également des centres sociaux qui peuvent fournir un hébergement temporaire aux personnes vulnérables, en particulier les enfants, les femmes et les personnes handicapées. Ces centres placés sous la tutelle du Ministère en charge de l'Action Sociale peuvent jouer le rôle de centre d'accueil pour les personnes vulnérables ou les retournés, en période de crise et d'urgence. Ce fut le cas lors de la crise en Libye et de la République centrafricaine, où ces centres sociaux ont été utilisés pour fournir un hébergement temporaire aux personnes rapatriées de ces pays.



Photo: IOM Amanda Nero/ 2018

4 Systeme de protection sociale

Généralités sur le secteur social

Au Tchad, le système de protection sociale existe mais reste limité. Par exemple, il n'existe pas d'allocation sociale pour les personnes vulnérables et démunies. Deux institutions publiques constituent le système de protection sociale au Tchad, à savoir la Caisse Nationale des Retraités du Tchad (CNRT) placée sous la tutelle du Ministère des Finances et du Budget, et dont la mission est d'assurer et de servir les pensions des fonctionnaires retraités ; et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), dont la mission est de gérer le régime de protection sociale obligatoire des travailleurs salariés et assimilés du secteur privé à travers les prestations familiales et de maternité, les risques professionnels et la branche retraite. Les primes et les cotisations mensuelles sont prises en charge par l'employeur et le salarié.

Le Système de retraite

Comme il a été dit plus haut, le système de retraite au Tchad est couvert par deux institutions, la CNRT et la CNPS. L'âge de la retraite est fixé à 60 ans par la Loi N° 017/PR/2001 du 31 décembre 2001 portant statut général de la fonction publique. Dans le secteur privé, l'admission à la retraite est également fixée à 60 ans et est régie par le décret n° 1144/PR/PM/MFPT/2007 du 28 décembre 2007 portant relèvement de l'âge limite d'admission à la retraite dans le secteur privé au Tchad. Pour les travailleurs du secteur public, les régimes sont financés par les cotisations de l'employé et de l'employeur, au taux de 5% pour l'employé et de 12% pour l'employeur. Pour le secteur privé, le taux des cotisations versées à la CNPS par les employeurs et

les travailleurs pour les pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès est fixé respectivement à 5% et 3,5% du salaire. Tout fonctionnaire admis à la retraite a droit à une pension de retraite. Toutefois, pour bénéficier de la pension de retraite, il est nécessaire d'avoir cotisé au moins 15 ans.

Groupes vulnérables

Les groupes vulnérables sont pris en charge au Tchad par le Ministère en charge de l'Action Sociale qui est accompagné dans cette mission par le Ministère en charge de la Femme et de la Protection de la Petite Enfance, ainsi que par des organisations nationales et internationales. Ces ministères opèrent par le biais de directions techniques spécifiques qui se concentrent principalement sur des groupes vulnérables spécifiques. Pour le Ministère de l'Action Sociale, ce sont : la Direction des Affaires Humanitaires pour des actions dans le cadre des situations de catastrophes ou d'urgence humanitaire, la Direction de la Solidarité Nationale qui s'occupe des personnes vulnérables, la Direction de la réintégration des personnes handicapées supervise les politiques et les programmes en faveur des personnes handicapées etc.

Pour le Ministère de la Femme, ce sont : La Direction de la promotion des femmes et de l'intégration du genre s'occupe des questions relatives aux femmes ; la Direction de l'enfance est chargée de la protection des enfants. Les interventions de ces ministères en faveur des personnes vulnérables sont mises en œuvre dans tout le pays par l'intermédiaire des délégations régionales.

4 Systeme de protection sociale

La plupart des activités sont menées à travers un réseau de structures opérationnelles telles que les centres sociaux, les jardins d'enfants, les services sociaux spécialisés, l'éducation spécialisée et les centres de réinsertion sociale généralement situés dans les grands centres urbains. L'accès est généralement assuré par un mécanisme de référence développé entre les différentes parties prenantes, notamment les acteurs étatiques, la société civile et les organisations non gouvernementales. Il faut noter que le Tchad est assisté dans la protection des personnes vulnérables par différents partenaires tels que l'OIM pour les migrants vulnérables, les déplacés internes, les anciens combattants désengagés, etc. ; le HCR et le CNARR pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ; l'UNICEF, CARITAS et SOS Village d'Enfants pour les enfants, la FAO et le PAM pour la sécurité alimentaire, etc. D'autres acteurs nationaux et internationaux interviennent à travers des fondations et des centres d'accueil pour les enfants de la rue, abandonnés ou victimes de maltraitance, etc. L'accès à ces systèmes de protection est en principe garanti à toutes les catégories vulnérables. Cependant, en raison des ressources limitées, de nombreux groupes vulnérables ne sont toujours pas atteints.

Accès pour les rapatriés

L'accès au système de protection sociale pour les retournés est très limité au Tchad. Les personnes de nationalité étrangère exerçant un emploi sur le territoire national ne peuvent avoir accès au système de protection sociale. Ce système est garanti et accessible uniquement aux personnes qui ont un emploi dans le secteur public ou privé ; pour les indépendants qui exercent une activité, l'accès à la pension est accessible sur la base de cotisations individuelles. L'affiliation est obligatoire pour toute personne travaillant dans le secteur privé ou public. L'employeur est tenu de déclarer tous ses salariés à la CNPS (secteur privé) ou à la CNRT (secteur public). Pour s'inscrire à la CNPS, les conditions à remplir sont de jouir de la nationalité tchadienne, d'apporter son acte de naissance ou une pièce d'identité nationale accompagnée d'une demande d'inscription. Pour plus d'informations, consultez le site internet de ces 2 structures :

- www.cnrt-officiel.com
- <https://cnps-tchad.com/>

5 Éducation

Informations générales sur l'éducation

Au Tchad, l'enseignement est obligatoire pour les enfants de 6 à 11 ans, et son accès est garanti par la constitution. Son accès est aussi gratuit et garanti par cette constitution. Le système éducatif comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle. Le système éducatif tchadien est géré de manière centralisée par le ministère en charge de l'éducation. Les écoles publiques et les écoles privées fonctionnent en parallèle pour répondre à la demande d'éducation.

L'éducation formelle comprend 5 cycles, à savoir le préscolaire, le primaire, le moyen général, le secondaire (y compris le secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle) et l'enseignement supérieur. Le préscolaire n'est pas obligatoire ; il est destiné aux enfants de 3 à 5 ans. Le primaire est quant à lui obligatoire et s'adresse aux enfants âgés de 6 à 16 ans. À la fin de ce cycle, l'enfant a accès à l'enseignement de base qui est divisé en deux cycles, à savoir le premier cycle ou enseignement moyen, et le second cycle ou enseignement secondaire. L'enseignement moyen est destiné aux enfants âgés de 11 à 15 ans et dure quatre ans ; il est sanctionné par le Brevet d'Éducation Fondamentale (BEF) qui permet d'accéder à l'enseignement secondaire ou deuxième cycle. Le deuxième cycle est destiné aux adolescents de 15 à 18 ans et dure 3 ans ; il est subdivisé en deux parties et comprend l'enseignement général et l'enseignement technique ou professionnel. Le deuxième cycle dure trois ans et donne accès au baccalauréat général ou technique, permettant ainsi d'accéder à l'enseignement supérieur (Université). En outre, il existe des

centres de formation professionnelle qui offrent une formation professionnelle de deux ans et donnent accès à une qualification professionnelle. L'enseignement supérieur comprend des formations aux compétences diversifiées, dont la durée varie de 1 à 7 ans. Ces formations sont principalement organisées au sein des universités et des instituts supérieurs. L'enseignement supérieur prépare les étudiants à la recherche scientifique (licence, master et doctorat) ou à l'enseignement technique et professionnel. Par ailleurs, l'éducation non formelle est destinée aux personnes qui n'ont pas fréquenté le système scolaire formel et comprend des cours d'alphabétisation pour les adultes souhaitant acquérir des compétences pratiques équivalentes au cycle primaire. Les établissements sont concentrés dans les zones urbaines, et les zones rurales ne sont pas suffisamment couvertes par les structures éducatives. Dans certaines zones, des services de garde sont développés par l'État à travers des centres sociaux ou des structures préscolaires qui visent à développer les capacités psychomotrices et de socialisation des enfants.

Coût, prêts et allocations

Les coûts de formation varient selon les acteurs les établissements du public ou du privé. Malgré la Loi 06-016 2006-03-13/PR Loi portant orientation du Système Éducatif Tchadien qui stipule dans son article 9 que l'enseignement public est gratuit, dans les faits, l'enseignement public continue d'être payant. Il faut déboursier environ 3.000 FCFA (pour les zones rurales) et entre 5.000FCFA et 10.000FCFA (pour les zones urbaines) pour les inscriptions dans les

5 Éducation

établissements publics. Pour les établissements d'enseignement privés, le taux d'inscription à une moyenne comprise entre 80.000FCFA et 500.000FCFA. Pour l'enseignement supérieur dans les universités et instituts universitaires, le coût de la formation est de 50.000FCFA pour les régimes normaux et 300.000FCFA pour les régimes spéciaux. Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur privé, il faut déboursier entre 300.000FCFA et 750.000FCFA. Il n'existe pas de bourse ou d'aide financière attribué pour la formation dans l'enseignement secondaire et supérieur. La plupart des bourses du supérieur qui existent proviennent des partenariats tissés par l'Etat tchadien. Le secteur de

l'enseignement privé ne fait pas l'objet de réglementation, le coût de la formation y est fixé par les investisseurs.

Approbation et vérification des diplômes étrangers

L'authentification des diplômes au Tchad est gérée par l'Office national des Examens et Concours du Supérieur placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur. Cet Office s'occupe de l'authentifications, les équivalences et la traduction des diplômes et attestations de baccalauréat. Cette authentification se fait moyennant un montant aléatoire en fonction du pays d'origine du document, toutefois il faut déboursier entre 3.000FCFA et 20.000FCFA pour faire



Photo: IOM 2024 Great Ovie Tagwho

5 Éducation

authentifier ses diplômes. Les documents sont déposés à l'office, qui se charge de vérifier auprès du pays d'émission l'authenticité du diplôme. Pour l'authentification, le demandeur soumet la copie de ces documents accompagné des originaux auprès du secrétariat de l'Office, qui va enclencher la procédure en transmettant ces diplômes auprès du service de vérification et authentification. C'est ce service qui se charge de conduire les investigations auprès de l'université émetteur de ces diplômes pour attester de leur authenticité. Ce processus de vérification peut généralement prendre de 2 semaines à 1 mois.

Accès pour les rapatriés

Généralement la période des cours dans les établissements d'enseignements du Tchad, débute au mois de septembre et prennent fin en juin avec les examens nationaux. Les personnes retournées ou rapatriés ne doivent pas remplir de condition particulière pour avoir accès aux établissements d'enseignements public ou privé du Tchad. Pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement primaire ou secondaire, les retournés peuvent s'adresser à l'établissement souhaité, et doivent justifier de leur nationalité tchadienne, fournir une copie de l'acte de naissance, deux photos d'identité, et payer les frais d'inscription. Certains établissements peuvent organiser des tests d'admission. Pour l'admission dans l'enseignement supérieur, les retournés doivent également fournir une copie authentifiée de leur baccalauréat donnant accès à l'université. En 2014, le ministère de l'Éducation a décidé d'intégrer les écoles des camps de réfugiés dans le système éducatif tchadien. Elles bénéficient ainsi des mêmes privilèges en termes d'accès et de possibilités de formation. L'éducation dans les camps de réfugiés est assurée par le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) en partenariat avec le ministère de l'Éducation. L'accès au système éducatif tchadien est garanti à toutes les nationalités sans exception. Ce sont les modalités qui d'accès qui diffèrent selon les pays de provenance. Les conditions sont déterminées en fonction de la zone géographique de provenance. Les ressortissants de la zone CEMAC bénéficient des mêmes modalités que les nationaux, tandis que les autres zones géographiques ne bénéficient pas des mêmes modalités.

6 Enfants

Situation générale des enfants et des nourrissons

Le Tchad a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en octobre 1990. Cette convention invite les parties, dont le Tchad, à développer des stratégies pour garantir aux enfants l'accès à une éducation et une santé de qualité, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants, la participation aux conflits armés, la privation de liberté ou toute forme de discrimination. Cependant, dans la réalité, la situation des enfants et leur protection en matière de respect de leurs droits, reste précaire au Tchad. En matière d'éducation, 34,4% des enfants âgés de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés, tandis que plus de 760.000 enfants âgés de 9 à 14 ans ne vont pas à l'école. Le taux de scolarisation varie globalement entre 95% au sud et 20% à 40% au nord. En matière de santé, l'accès aux structures sanitaires reste problématique pour les familles et les enfants vulnérables ; soit à cause du manque de ressources humaines dans les zones rurales du Tchad, soit à cause de la précarité qui ne permet pas aux groupes vulnérables d'accéder à des soins de qualité, soit à cause de la position géographique des grands centres de santé. Malheureusement, le manque d'accès à l'assainissement et aux soins de santé signifie également que sur 100 000 femmes, 1 100 meurent en accouchant au Tchad. En raison de l'insuffisance d'installations sanitaires, d'eau potable et de soins de santé dans les zones rurales, le taux de mortalité infantile et juvénile est de 102 pour 1 000. La pauvreté en milieu rural accentue ce phénomène avec un fort recours à la migration irrégulière

des hommes laissant 23% des ménages dirigés par des femmes.

Sur la question du travail et de l'exploitation des enfants, l'âge minimum d'admission à l'emploi au Tchad est fixé à 14 ans par la Loi n°038/PR/96 du 11 décembre 1996 portant Code du travail. Par ailleurs, les articles 335 et 336 du code pénal répriment l'exploitation des enfants par la prostitution et prévoient des peines de 2 à 5 ans d'emprisonnement et une amende allant de 100.000 à 2 millions de CFA (180 à 3.520 dollars) pour les auteurs.

L'Assemblée nationale a adopté le Code de protection de l'enfant, le Code du travail, le Code de la famille et d'autres lois qui contiennent désormais des dispositions supplémentaires sanctionnant le trafic d'enfants et renforçant la protection des enfants travailleurs dans un secteur informel.

Les Acteurs non-gouvernementaux qui s'occupent du bien-être et du droit des enfants

Dans le contexte du bien-être des enfants, plusieurs organisations, tant internationales que nationales, interviennent pour la réalisation des droits de l'enfant et l'accomplissement de leurs protections. Tout d'abord, les agences des Nations-Unies avec à leur tête l'UNICEF, qui place l'enfant au cœur de sa stratégie d'intervention en couvrant les questions de santé, d'éducation, et de son développement, en collaboration avec le Ministère en charge de la protection de l'enfance. À côté des agences onusiennes, il existe un nombre considérable d'organisations non gouvernementales telles que SOS Villages d'Enfants, CARITAS Tchad, la Fondation "Dieu Bénit", Alima (Alliance

6 Enfants

pour l'Action Médicale Internationale), Alerte Santé, APLFT (Association pour la promotion des libertés fondamentales au Tchad) et bien d'autres qui interviennent dans divers domaines tels que la santé, l'alimentation, l'accès aux services d'état civil, l'éducation, l'accès à la justice, la protection contre toute forme d'exploitation des enfants dans la réalisation du bien-être des enfants au Tchad conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Les retournés bénéficient de ces services sans discrimination de race, sexe, religion ou de nationalité.



Photo: IOM Amanda Nero/ 2018

7 Contacts

Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Agence des Nations Unies pour les migrations
 Quartier Klemat, rue 3256. BP 6450 N'Djamena -Tchad
 Courriel : iomchad@iom.int
<https://rodakar.iom.int/fr/tchad>

Ministère de la Femme et de la Petite Enfance
Département d'Etat chargé du genre, de la protection de l'enfance et des affaires sociales
 Quartier N'Djari
www.sante.gouv.td

Ministère de la santé et de la solidarité nationale
Direction de la santé publique
 Quartier N'Djari, PB : 548
www.sante-tchad.org

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)
Agence des Nations Unies pour les réfugiés
 Moursal, Avenue Marechal Idriss Debi Itno
 5001 Porte 22, BP 5601
www.unhcr.org/afr/chad

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Éducation, science et patrimoine culturel
 Antenne N'Djamena
s.khaled@unesco.org

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Agence des Nations Unies de protection de l'enfance
 Route de l'aéroport, Rue 1039 BP 1146
ndjamena@unicef.org
www.unicef.org/chad/

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Agence des Nations Unies pour promotion Agricole et la sécurité alimentaire
 Bâtiment N'Djamena, Rue 2058, Avenue Felix Eboué, BP : 101, N'Djamena

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Agence des Nations Unies pour la population et la santé reproductive
 Klemat Deux châteaux BP 906, Rue 3608, Porte 128
www.chad.unfpa.org

Programme alimentaire mondial (PAM)
Nations Unies Sécurité alimentaire
 , Quartier Beguinage
 Ilot Q, lot 2, TF n° 1159
 Croisement de l'avenue Galmai Youssouboumi KIRMISS BP 6308, N'Djamena
www.wfp.org/Chad

Organisation mondiale de la santé (OMS)
Agence des Nations Unies pour la santé
 Quartier Farcha, BP : 152
 Avenue Nelson Mandela
aawrchad@who.int, www.afro.who.int/countries/chad

Hôpital Général de Référence Nationale (HGRN)
Établissement de santé publique
 +235 22 51 53 09
Hgrn.tchad@gmail.com

Hôpital de la Renaissance
Établissement de santé publique
 N'Djari, BP : 2029
 N'Djamena
 +235 65 85 93 93
www.hopitalrenaissance-tchad.com, contact@hopitalrenaissance-tchad.org

Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques e Démographique (INSEED)
Recherches, données, statistiques
www.inseed.td

La Star Nationale SA
Compagnie d'assurance
 Avenue Charles de Gaulle, BP : 914
 +235 22 52 42 22
www.lastarnationalesa.com

Office Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ONAPE)
Agence gouvernementale pour la promotion de l'emploi
 Quartier Bololo, BP : 721
 N'Djamena

7 Contacts

Caisse Nationale des Retraités du Tchad (CNRT)
Sécurité sociale et pensions pour le secteur public
Quartier Dembé, BP : 1142
+235 22 51 55 48
N'Djamena
www.cnrt-officiel.com

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
Avenue Charles de Gaulle
Sécurité sociale et pensions pour le secteur privé
N'Djamena
+235 22 52 58 80
www.cnps-tchad.com
contact@cnps-tchad.com

SAFAR Assurance SA
Compagnie d'assurance
BP : 6089, N'Djamena
+235 22 52 09 80

ASCOMA Tchad
Courtiers d'assurance
Immeuble CNPS, Avenue Charles de Gaulle, N'Djamena
+235 22 52 23 33
www.ascoma.com/ascoma-tchad
tchad@ascoma.com

Office Nationale des Examens et Concours du Tchad (ONECS)
Diplômes, certifications et équivalences
Rectorat de N'Djamena, Quartier Kabalaye
+235 22 51 82 76
www.onecs.td

Agence Nationale des Titres Sécurisés du Tchad (ANATS)
Production de cartes d'identité nationales, de passeports, de permis de conduire, de visas, etc.
Rue de Bordeaux, N'Djamena, Chad, +235 93 51 79 79
https://anats.td/

Agence immobilière
Logement et propriétés
https://tchadimmobilier.wordpress.com/
https://tchadmarket.com

Marché du travail et service de l'emploi
Offres d'emploi
www.emploi.td
www.tchadcarriere.com

Université de N'Djaména
Enseignement supérieur
Quartier Kabalaye, BP 1117, N'Djaména, Tchad
+235 66 33 13 73
https://www.universite-ndjame-na.td/

Lycée du Sacré Cœur au Tchad
Enseignement secondaire
Boulevard Marechal Idriss Debi Itno
BP. 325, N'DJAMENA, Tchad
+235 22 51 49 09

Hôpital de la mère et de l'enfant
Centre de santé pour les enfants et les femmes
BP. 6667, Avenue Charles de Gaulle, N'Djamena, Chad
+235 22 51 55 12 | 22 51 55 14

Clinique International SOS
Centre médical privé
Avenue Galmaï Youssobomi Kirmiss
BP. 1215, N'Djamena, Chad
+235 22 52 25 01 / +235 62 49 61 61

Croix Rouge du Tchad
Assistance aux personnes vulnérables
BP: 449 - N'Djamena - Tchad
Avenue Kondol - Moursal
+235 22 52 02 55 / 66 20 25 93
https://croixrougedutchad.org/

Caritas Tchad
Assistance aux personnes vulnérables, centres de formation professionnelle, etc.
BP : 136, N'Djamena, Chad
Tél. : +235 22 52 50 80
E-mail : unad@caritastchad.org
www.caritastchad.org

SOS Village d'enfants
Protection des enfants vulnérables
Quartier Ndjari, 8ème arrondissement, 113 N'Djamena, Chad ,
+235 22 51 77 73 | Email: dn@sos-tchad.org
https://www.sostchad.org/village-denfants-sos-ndjamena

8 En Un Coup D'Ceil

Mesures à prendre avant le retour

- **Document de voyage** : Assurez-vous que votre document de voyage est valide, sinon contactez l'ambassade du Tchad la plus proche pour obtenir des conseils.
- **Famille et amis** : Assurez-vous d'informer votre famille et/ou vos amis au Tchad de votre retour car ils seront votre soutien le plus important dans la situation après le retour. Si ce n'est pas possible, demandez conseil au bureau de l'OIM.
- **Situation juridique** : Si vous craignez des problèmes juridiques à votre retour au Tchad, veuillez en informer le conseiller de l'OIM concerné avant votre retour.
- **Certificats de naissance** : Pour les enfants nés à l'étranger, obtenez un certificat de naissance, légalisé par l'ambassade du Tchad la plus proche.
- **Education** : Amenez des diplômes traduits en français, certifiés par les autorités compétentes, et légalisés par l'Ambassade du Tchad.
- **Santé** : Obtenir les rapports médicaux des médecins, traduits en français si possible.
- **Transport** : Prévoir le transport de l'aéroport de N'Djamena à votre destination finale au Tchad.
- **Logement** : Prévoyez un hébergement (temporaire) au retour.

Mesures à entreprendre dès l'arrivée

- **Enregistrement pour les cartes d'identité** : Assurez-vous de vous enregistrer auprès des autorités compétentes et de demander une carte d'identité valide auprès de l'ANATS (Agence nationale des documents sécurisés) à votre arrivée.
- **Immigration** : Aucune inscription n'est requise pour les ressortissants tchadiens auprès d'une quelconque autorité. La Direction de la surveillance du territoire (DST) peut procéder à un bref entretien à l'aéroport à l'arrivée. Si vous revenez avec un document de voyage d'urgence (Laissez-Passer, Sauf-conduit), ces documents originaux seront collectés à l'aéroport. Faites un double avant le voyage au cas où vous auriez besoin de le conserver.
- **Protection sociale** : L'assurance retraite / les régimes de retraite des salariés sont généralement assurés par les employeurs. Si l'on s'est déjà inscrit, il n'est pas nécessaire de se réinscrire.
- **Assurance maladie** : Une assurance maladie est disponible moyennant le paiement d'une prime (voir la section Soins de santé). Il n'existe pas de régimes publics d'assurance maladie qui ne couvrent que les personnes situées sous le seuil de pauvreté.